

Autres dénominations : Agenceur de stands / Agenceuse de stands • Installateur de stands / Installatrice de stands

Présentation du métier

Le monteur de stand / La monteuse de stand participe à l'installation générale et aux aménagements des espaces (agencement, signalétique, etc.). Il / Elle réalise le montage et démontage des stands et les ajustements nécessaires.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un CAP/BEP en agencement et menuiserie (bois, aluminium et PVC).

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans ce secteur sans diplôme particulier.

Un diplôme de niveau Bac (Bac professionnel, Brevet Professionnel) peut être demandé pour les postes d'encadrement d'équipe.

Une habilitation aux risques d'origine électrique est exigée.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être requis.

Compétences professionnelles

- Conseiller une clientèle ou un public
- Contrôler la conformité d'une prestation, d'un produit, d'un projet
- Fixer l'ossature d'un agencement
- Lecture de plan, de schéma
- Monter des meubles
- Normes d'isolation phonique
- Poser des sols
- Poser un revêtement de sol ou mural
- Prise de mesures
- Réaliser des agencements de stands
- Réaliser et fixer des huisseries, encadrements et montants en fonction des réservations ou des ouvertures
- Réaliser les finitions d'un ouvrage
- Règles et consignes de sécurité
- Renforcer une structure composée de panneaux
- Sécuriser le périmètre d'intervention

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Travailler en équipe
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Prendre des initiatives et être force de propositions

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME F1604 - Montage d'agencements](#).